

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
8 – 2022 / N° 4

Envoyé en préfecture le 29/10/2022
Reçu en préfecture le 29/10/2022
Publié le 29/10/2022
ID : 026-212603054-20221027-8_2022_4-DE

SEANCE du 27 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 20.10.2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale, REBOUL Gregory.

Absents excusés : ROUZET Christelle donne procuration à BONNET Annick
LAMBERT Daniel donne procuration à CARMICHAEL Benoit
VIAL Anne- Claire

Objet : Décision modificative n°1 du Budget Principal :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante pour la mise en place d'un emprunt de 60 000 € pour la consolidation du mur des remparts :

- Dép Inv	2138/21	Autres constructions	+ 60 000.00 €
- Rec Inv	1641/16	Emprunts	+ 60 000.00 €

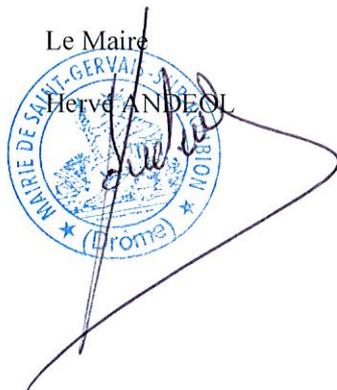
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 29/10/2022

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 29/10/2022
Et de la réception en Préfecture le 29/10/2022

Le Maire

